

## Comment vous pouvez agir

1. **Reconnaissez les signes.** Commandez nos cartes de reconnaissance, en format de poche et en 17 langues, qui énumèrent les indicateurs clés. Distribuez ces cartes dans votre région à ceux qui pourraient entrer en contact avec des victimes. Pour en savoir davantage : [www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign).

2. **Signalez vos soupçons sur une traite des êtres humains.**

**Pour signaler des activités suspectes sur la traite des personnes ou demander l'aide des forces de l'ordre fédérales, appelez le 1-866-347-2423 ou indiquez un signalement en ligne sur [www.ice.gov/tips](http://www.ice.gov/tips)**

Signalez des activités suspectes partout dans le monde grâce au numéro de signalement des Enquêtes de sécurité nationale (HSI), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année. Le numéro de signalement est accessible à l'international en composant le **802-872-6199**. Des spécialistes hautement qualifiés examinent les rapports émanant à la fois du public et des organismes chargés de faire respecter la loi, dans le cadre de plus de 400 lois appliquées par l'HSI, y compris celles qui se rapportent à la traite des personnes.

**Appelez le Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC) au 1-888-373-7888 :**

- Pour obtenir de l'aide et entrer en contact avec un conseiller des services de votre région ;
- Pour fournir des informations sur une activité potentielle de traite des personnes ; ou
- Pour demander davantage de formation, d'assistance technique ou de ressources.

Le NHTRC est un numéro national de signalement gratuit, à votre disposition pour répondre aux appels de partout dans le pays, 24 heures sur 24. Il est placé sous la tutelle d'une organisation non gouvernementale.

3. **Assurez votre formation et celle de votre communauté.** Suivez notre formation interactive gratuite et en ligne pour en savoir davantage sur la traite des êtres humains et autres indicateurs important à connaître, et demandez à votre entourage de suivre la même formation. Allez sur : [www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign).

4. **Parlez-en autour de vous !** Parlez à vos collègues, à votre famille et à tous ceux qui s'y intéressent de la campagne « Blue Campaign », de ses nombreux programmes offerts et sous quelle forme. Ces informations sont sur : [www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign).

5. **Consultez le site Internet de Blue Campaign.** Pour obtenir davantage de formation, de documents de sensibilisation ou d'aide aux victimes, ainsi que des renseignements sur comment participer à la lutte contre la traite des êtres humains, cliquez sur : [www.dhs.gov/bluecaign](http://www.dhs.gov/bluecaign). Cliquez sur « J'aime » sur Facebook: [www.facebook.com/bluecampaign](http://www.facebook.com/bluecampaign). Ou contactez-nous au : [BlueCampaign@hq.dhs.gov](mailto:BlueCampaign@hq.dhs.gov).

## COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

*Identification des victimes et signalement des cas  
pouvant être une traite des êtres humains*

## COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

### *Identification des victimes et signalement des cas pouvant être liés à la traite des êtres humains*

#### Les victimes peuvent être sous vos yeux

Les instituteurs, infirmiers, travailleurs sociaux, dirigeants religieux et organisations non-gouvernementales (ONG) sont des membres à part entière de nos communautés et donc susceptibles de rencontrer, d'identifier et d'aider, des individus victimes d'une traite. Vous devez connaître les signes et des indicateurs typiques d'une traite des êtres humains. C'est la toute première étape pour identifier les victimes, traduire les trafiquants devant la justice, et assurer ainsi la sécurité de votre communauté.

#### Les victimes des traites sont présentes dans nos communautés

#### Elles peuvent avoir n'importe quel âge, race, sexe ou nationalité, et être aussi des citoyens américains

Elles peuvent détenir ou non un statut légal d'immigrant. Les victimes peuvent appartenir à des secteurs professionnels légitimes ou non. Certaines ont été attirées par de fausses promesses d'un travail bien rémunéré, ou même par amour. On peut les croiser dans des lieux de culte, des écoles, des maisons, des hôtels, des restaurants, des sites de construction, des fermes, des stations d'autobus ou de train, des aéroports, des parcs de quartier, des arrêts pour les routiers et des endroits de repos sur l'autoroute ; ou encore dans des salons de massage, des bars et des clubs de strip-tease. Souvent, les victimes sont forcées ou contraintes d'effectuer des tâches de servitude domestique, de ferme ou de travail en usine, entre autres formes de travail forcé. Elles peuvent aussi être exploitées sexuellement (prostitution). Selon la législation fédérale, tout mineur forcé d'être un travailleur sexuel est une victime de la traite des personnes.

#### Voici comment les trafiquants opèrent

Les trafiquants ciblent des personnes qui ont peu ou pas du tout de filet social de sécurité. Ils recherchent des gens qui sont vulnérables pour toute une variété de raisons, y compris suite à des difficultés économiques, un foyer violent, des désastres naturels ou une instabilité politique. Les trafiquants utilisent de nombreuses stratégies pour piéger et réduire en esclavage leurs victimes, y compris la violence et la menace de violence, mais aussi la coercition psychologique. Le traumatisme subi peut être si important que nombre de victimes n'arrivent pas à s'identifier en tant que telles et à réclamer de l'aide, même dans des lieux fréquentés par le public. Les trafiquants opèrent souvent :

- En utilisant la violence en menaçant la personne ou la famille de cette personne ;
- En faisant du mal à la personne ou en lui supprimant les nécessités de base comme la nourriture, l'eau ou le sommeil ;
- En faisant de fausses promesses d'amour ou d'amitié ;
- En faisant de fausses promesses d'un travail et d'une vie meilleurs ;
- En empêchant la victime d'assister à des services religieux ;
- En lui interdisant de contacter ses amis ou sa famille ;
- En limitant sa liberté de mouvement ;
- En contrôlant les pièces d'identité de la personne ;
- En la menaçant de déportation ou d'action envers les forces de l'ordre ;
- En prélevant une partie du salaire de la victime pour rembourser de prétendues dettes.

## Les signes de la traite des êtres humains

Lorsque vous identifiez des victimes ou signalez vos soupçons, vous aidez les forces de l'ordre à secourir les victimes, et vous sauvez peut-être une vie. Vous pouvez mettre les victimes en contact avec certains services qui proposent des soins médicaux ou psychologiques, des refuges, une formation professionnelle, une assistance juridique qui les aident à retrouver liberté et dignité. Il est essentiel de préserver votre sécurité et celle de la victime. Ne tentez à aucun moment d'aborder un trafiquant directement ou d'alerter une victime sur vos soupçons. La présence ou l'absence d'un indicateur ne constitue pas nécessairement une preuve de traite des êtres humains. Ce sont les forces de l'ordre qui sont chargées d'enquêter sur les cas possibles de traite des êtres humains.

- La personne semble-t-elle déconnectée de sa famille, de ses amis, des organismes communautaires, ou des lieux de culte ?
- L'enfant a-t-il interrompu une scolarité normale ?
- La personne a-t-elle des sautes d'humeur brusques ou extrêmes ?
- Le mineur est-il impliqué dans une exploitation sexuelle ?
- La personne est-t-elle désorientée, perdue, ou présente-t-elle des signes d'abus mental ou physique ?
- La personne a-t-elle des lésions qui sont à des stades différents de guérison ?
- La personne est-elle apeurée, timide ou soumise ?
- La personne semble-t-elle avoir manqué de nourriture, d'eau, de sommeil ou de soins médicaux ?
- La personne est-elle accompagnée d'un individu qu'elle consulte pour répondre ? Un autre individu semble-t-il contrôler la situation, par ex., en sachant où elle va et à qui elle parle ?
- La personne semble-t-elle avoir appris à répéter ce qu'elle dit ?
- La personne vit-elle dans des conditions insalubres ?
- La personne ne possède-t-elle pas d'effets personnels ? Paraît-elle vivre dans une situation instable ?
- La personne est-elle libre d'aller et venir ? Peut-elle quitter librement son domicile ? Vit-elle entourée de mesures de sécurité anormales ?